



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2025



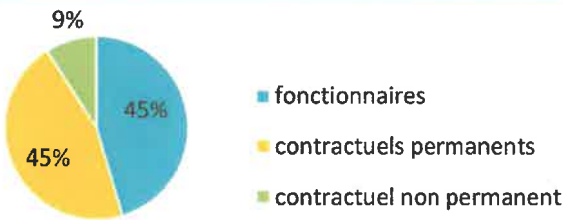
COMMUNE DE SAUVIGNY LE BOIS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2025. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2025 transmises en 2026 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Yonne.

Effectifs

11 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2025

- > 5 fonctionnaires
- > 5 contractuels permanents
- > 1 contractuel non permanent



1 contractuel permanent en CDI

Précisions emploi non permanent

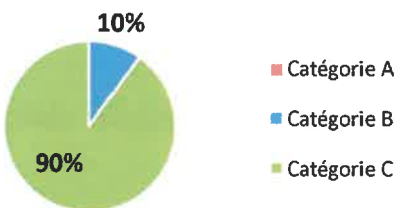
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2025 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

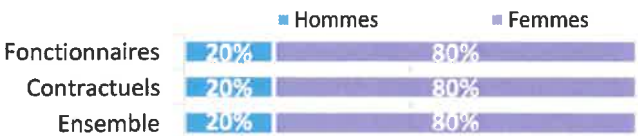
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	40%		20%
Technique	40%	40%	40%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	20%		10%
Police			
Incendie			
Animation		60%	30%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

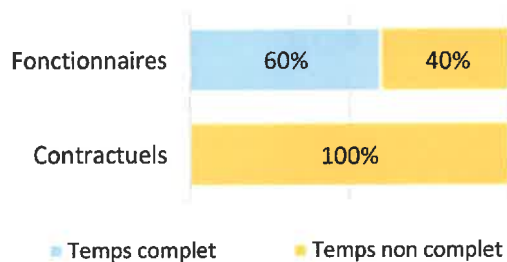


Les principaux cadres d'emplois

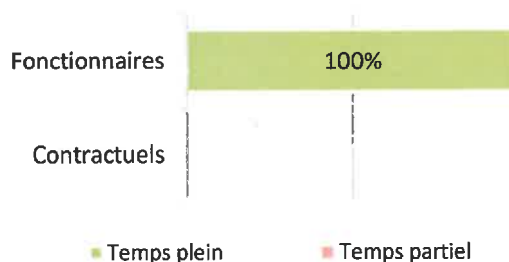
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	40%
Adjoints d'animation	30%
Rédacteurs	10%
Adjoints administratifs	10%
ATSEM	10%

Temps de travail des agents permanents

★ Répartition des agents à temps complet ou non complet



★ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



★ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	2 fonctionnaires TNC	5 contractuels TNC
Technique	100%	100%
Animation		100%

Pyramide des âges

★ En moyenne, les agents de la collectivité ont 50 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	45,50
Contractuels permanents	53,50
Ensemble des permanents	49,50
Tranche d'âge	
Contractuel non permanent	de 25 à 30



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

★ 7,60 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2025

- > 3,63 fonctionnaires
- > 3,46 contractuels permanents
- > 0,51 contractuel non permanent

13 832 heures travaillées rémunérées en 2025

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	
Catégorie B	1,00 ETPR
Catégorie C	6,09 ETPR

Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

➤ En 2025, 3 arrivées d'agents permanents et 3 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2024 1	Effectif physique au 31/12/2025
10 agents	10 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025

Fonctionnaires	↗	25,0%
Contractuels	↘	-16,7%
Ensemble	→	0,0%

➤ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats dont remplaçants	67%
Mise en disponibilité	33%

➤ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	67%
Recrutement direct	33%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2025 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2024) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2024)

Évolution professionnelle

➤ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

➤ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➤ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

➤ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

➤ 2 avancements d'échelon et un avancement de grade

Sanctions disciplinaires

➤ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2025

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2025

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 45,14 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	754 264 €	Charges de personnel*	340 455 €	➔	Soit 45,14 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	-----------	-----------------------	-----------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	200 309 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	17 944 €		12 140 €
IFSE :	17 944 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	478 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	2 144 €		
SFT (titulaire uniquement) :	279 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative			s		s	
Technique					s	s
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale					s	
Police						
Incendie						
Animation						s
Toutes filières			s		26 557 €	25 979 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 8,96 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	12,04%
Contractuels sur emplois permanents	5,17%
Ensemble	8,96%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels
- ➔ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ Aucune heure supplémentaire réalisée et rémunérée en 2025
- ➔ 40 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2025
- ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A												
Catégorie B	s											
Catégorie C	3 128 €			s			1 399 €					

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

- Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les fonctionnaires en 2025

> En moyenne, 0,4 jour d'absence pour tout motif médical en 2025 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,00%	0,11%	0,05%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	0,00%	0,11%	0,05%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,00%	0,11%	0,05%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 16,7 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- Aucun accident du travail déclaré en 2025

Prévention et risques professionnels

- ASSISTANT DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

- FORMATION**
1 jour de formation lié à la prévention (habilitation ou formation obligatoire)

Coût total des formations : 900 €
Coût par jour de formation : -

- DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

- DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2022

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

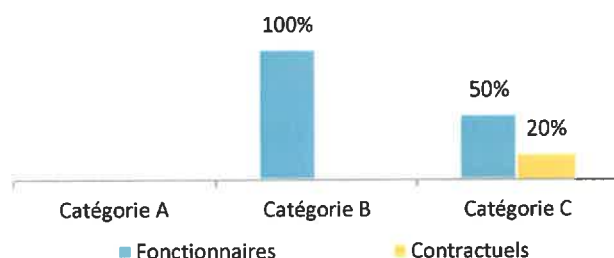
2 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 2 en catégorie C
- ⇒ 9 991 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Formation

- En 2025, 40,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2025



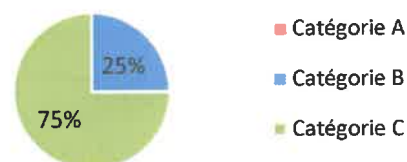
- 2 967 € ont été consacrés à la formation en 2025

Répartition des dépenses de formation



- 4 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2025

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,4 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	540 €	480 €
Montant moyen par bénéficiaire	180 €	120 €

- L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

- Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2025

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2024

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2025

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2025

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2024

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2024

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2025} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2025. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2025 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



DONNÉES SOCIALES
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2026

Version 1

